



Ministère des affaires sociales et de la santé

Benoît VALLET

Directeur général de la Santé

Christian BABUSIAUX

Président de chambre honoraire à la Cour des comptes, Président du Fonds français pour l'alimentation et la santé

Paris, le 27 avril 2016

Monsieur,

Vous êtes à l'origine d'une pétition « Etiquetage nutritionnel alimentaire : les consommateurs français veulent le codage en 5 couleurs ! ».

La pétition a recueilli depuis décembre 57 000 signatures, ce qui témoigne de l'intérêt que suscite l'initiative de la ministre des affaires sociales et de la santé, qui fait l'objet de l'article 14 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, d'introduire une possibilité pour les pouvoirs publics de recommander un étiquetage nutritionnel simplifié.

Certes, l'étiquetage n'est que l'un des moyens parmi tous ceux qui sont mis en place pour améliorer la situation nutritionnelle de la population vivant en France.

Nous partageons cependant la conviction qu'il est important de fournir aux consommateurs une information lisible mais aussi compréhensible et interprétable sur la qualité nutritionnelle des aliments qui leur sont proposés lors de leurs achats. En effet l'information qui figure actuellement sur les emballages est trop complexe et trop peu lisible pour être suffisamment utilisable, a fortiori par les personnes les moins favorisées.

Par ailleurs, la réglementation communautaire (article 35 du règlement n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011) stipule que les États membres « *peuvent recommander* » aux exploitants du secteur alimentaire d'utiliser une ou plusieurs formes d'expression ou de présentation complémentaires de la déclaration nutritionnelle figurant sur les emballages. Elles peuvent être exprimées sous d'autres formes et/ou présentées au moyen de graphiques ou symboles en complément des mots ou chiffres rendus obligatoires par ce règlement. La loi française, qui, dans la hiérarchie des normes juridiques, se trouve subordonnée à la réglementation européenne, ne peut pas, en conséquence, rendre obligatoire un étiquetage complémentaire mais seulement prévoir qu'il pourra être recommandé. Pour parvenir à l'objectif souhaité, il est donc nécessaire de faire en sorte qu'un maximum de producteurs et de distributeurs d'aliments adhèrent à la recommandation qui sera faite par les pouvoirs publics et utilisent réellement cette possibilité sur les emballages des produits qu'ils mettent en vente.

Pour ces deux raisons, l'importance du sujet et la nécessité d'une adhésion des acteurs économiques, la ministre des affaires sociales et de la santé a initié dès mars 2015 une concertation avec tous les acteurs : distributeurs, industriels, scientifiques, consommateurs. Cette concertation a fait apparaître plusieurs propositions d'étiquetage graphique :

- deux systèmes (appelés « 5C » et « SENS ») sont dits synthétiques car ils résument en une donnée unique, rendue visuelle par un logo, la qualité nutritionnelle globale du produit considéré. Leur pertinence et leur faisabilité ont fait l'objet de la part des pouvoirs publics d'une demande d'appui scientifique et technique de l'Anses. Cette agence a rendu en mars 2015 un rapport relatif au système visuel auquel fait référence la pétition : le 5 couleurs (5C), qui repose sur une répartition des produits en 5 catégories. Elle vient de rendre, le 4 avril 2016, un rapport relatif au score SENS, qui repose sur un visuel à 4 couleurs, accompagné d'une indication sur la fréquence de consommation. Dans ces deux avis, l'Anses conclut à la faisabilité des deux systèmes et, dans le second, elle montre une très grande proximité globale des résultats obtenus par SENS et 5C.

- deux systèmes (appelés « Traffic Lights » et « Nutri-repères ») sont dits analytiques car ils fournissent une information séparée sur l'énergie et plusieurs nutriments (sucres, sel, graisses, acides gras saturés) : le système des « traffic lights », fondé sur des feux tricolores et mis en œuvre depuis plusieurs années au Royaume-Uni ; Nutri-repères (dénommé au départ Guideline Daily Amounts améliorés), qui indique ces éléments en pourcentage des repères nutritionnels conseillés.

Pour parvenir au meilleur choix entre ces systèmes, il a été décidé de mener une évaluation en conditions réelles d'achat, c'est-à-dire en magasins, de l'impact de ces différents systèmes sur la qualité nutritionnelle des achats effectués par les clients, et la ministre nous a demandé le 2 février 2016 de co-présider le comité de pilotage de ces évaluations.

Un comité scientifique multidisciplinaire a été mis en place pour élaborer un protocole scientifique selon lequel l'évaluation devra être menée et il a remis le 11 avril ce protocole. Dans le cadre détaillé qu'il a fixé, l'évaluation sera développée grâce au Fonds français pour l'alimentation et la santé. Une organisation de contrôle externe de la réalisation de l'évaluation est également programmée. Une charte de gouvernance fixant les rôles respectifs de chaque instance a été établie. Vous trouverez les informations utiles sur ces différents points sur <http://social-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/article/l-evaluation-en-conditions-reelles-d-achat-des-systemes-d-information-317290>.

Le comité de pilotage a approuvé dès le 13 avril le protocole élaboré par le comité scientifique. Les préparatifs de l'évaluation ont ainsi pu s'engager de manière à être achevés d'ici la mi-juillet. L'expérimentation en magasins pourra donc commencer dès septembre et les résultats être disponibles avant la fin de cette année, ce qui permettra que le choix entre les systèmes s'effectue au tout début de 2017 et que la mise en place s'engage avant la fin du premier trimestre 2017.

Le calendrier serré que nous avons retenu dès que la ministre nous a confié cette mission, a été respecté dans toutes les phases qui se sont déjà déroulées.

Le processus suivi a permis d'améliorer la rigueur et la fiabilité des algorithmes utilisés dans les deux systèmes synthétiques ainsi que la lisibilité des différents logos.

Les réticences, voire les oppositions, qu'avait manifestées il y a un an et jusqu'à la fin de l'été dernier une partie des acteurs économiques, ont désormais été surmontées grâce à la concertation qui a été menée, et, comme l'ont relevé les organisations de consommateurs,

l'ensemble des participants souhaite que l'évaluation soit une réussite. Elle constituera pour la France un argument de poids dans les discussions communautaires qui s'engageront dans le courant de 2017 pour déterminer le système qui sera préconisé pour l'ensemble des pays européens.

Comme vous pouvez le constater, la situation est donc, et fort heureusement, très différente de celle qui prévalait à l'été 2015 et des incertitudes qui demeuraient au moment où votre pétition a été lancée.

Nous sommes pleinement mobilisés pour faire aboutir ce processus qui permettra un progrès majeur dans l'information des consommateurs et pour la santé publique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Benoît VALLET

Christian BABUSIAUX